Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260622-DELIB_2026_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-SIX MAI à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2026.

Présents : **Mesdames et Messieurs** M. Yannick LUCAS, Mme Soizic LELANDAIS, Mme Stéphanie VANHOOVE, M. Pascal LAGUETTE, M. Alexandre HINAULT, Mme Virginie FINET, Mme Christelle L'HERMITTE, Mme Réjane DELAUNEY, Mme Clarisse LENORMAND, M. Frédéric ROBERT, M. Erwan BEAUCHESNE, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER, et Mme Soizick MOYON.

Absents Excusés : M. Vincent ATTORRESI

Procurations : Sans

Secrétaire de Séance : M. Frédéric ROBERT

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

2026-25 : REVISION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire souhaite une modification des horaires d'ouverture de la mairie, et propose les horaires suivants :

- Ouverture au public : Lundi, Mardi, Jeudi, et Vendredi de 9h00 à 12h30. Les Samedi de 9h00 à 12h00.
- Fermeture au public : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi après-midi. Etant rappelé que la Mairie est fermée tous les Mercredi

Après débat, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir passer au vote à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants : 14 votants ; 14 : POUR ; 0 : Contre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14 voix POUR**,

ACCEPTE que les horaires d'ouverture de la Mairie indiqués à l'affichage au public soient modifiés dès maintenant.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 22 juin 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

Le Secrétaire de Séance,
M. Frédéric ROBERT